



Explication de vote **sur le projet de délibération portant modification des** **assiettes et des taux de cotisation au RUAMM**

Vendredi 30 décembre 2011

Le gouvernement nous propose d'adopter un texte qui, dès le 1^{er} janvier 2012, alourdira les cotisations sociales pesant sur le travail, pour un montant total d'environ 3 milliards de francs par an, au profit du RUAMM. Sans doute est-il utile de rappeler, à titre de comparaison, que les dépenses du RUAMM étaient, en 2010, de 61 milliards de francs...

Ce texte va aggraver une situation déjà regrettable : en effet les cotisations sociales calédoniennes sont parmi les plus élevées au monde.

Quelques chiffres s'imposent : les charges patronales et salariales s'appliquant sur les salaires situés sous les plafonds, totalisent en Nouvelle-Calédonie 53,8 % du salaire brut. Nous ne disposons malheureusement pas du taux moyen, tous salaires confondus, mais il semble que la Nouvelle-Calédonie soit en la matière plutôt proche du niveau français, qui est, avec un taux moyen de 56%, le pire des pays de l'OCDE sur ce plan ...

Cette comparaison explique pourquoi la proposition du gouvernement n'est pas soutenue, loin s'en faut, par les acteurs économiques calédoniens. Et on les comprend, car ce qu'ils attendent de nous, et que nous devrions faire, c'est diminuer les cotisations – et non les augmenter – afin d'encourager le travail – et non le dissuader... Bien sûr, cela nécessitera un transfert sur l'impôt, à travers la création de nouveaux outils fiscaux, qui complèteraient et rendraient plus juste notre fiscalité.

Nous pourrions faire cela, mais il est vrai que cela serait nettement plus complexe et exigeant que de faire voter par le congrès, la veille du réveillon, en prétendant que c'est urgent, une délibération de 3 pages seulement !

Décidément, ce gouvernement aime la facilité, et les conséquences économiques dramatiques de ses décisions ne l'empêchent visiblement pas de dormir !

Si nous rejetons la solution proposée, c'est aussi parce qu'elle s'inscrit dans une démarche menée totalement en dépit du bon sens.

Et ce dès la première étape : le but poursuivi est en effet de combler le déficit du RUAMM, mais malheureusement, nous ne disposons d'aucune information fiable sur les besoins de financement du RUAMM ! Nous avons eu, au fil des semaines, des chiffres se contredisant.

Aucun membre du congrès n'a de vision claire sur l'ampleur de ce déficit, les cartes étant largement brouillées par le changement de système comptable opéré en 2010, qui empêche les comparaisons. Rappelons notamment que la CAFAT prévoit pour 2012 un RUAMM quasiment à l'équilibre, grâce à des recettes en croissance de 4,6% et à des charges en baisse de 4,9%. Ce sont là les chiffres officiels arrêtés en Conseil d'administration, qui ne prennent en compte qu'une partie seulement des mesures annoncées par le gouvernement, et notamment pas les nouvelles recettes qui seront apportées par la présente délibération. Ce constat permet, à tout le moins, de relativiser l'urgence de ce texte.

Nous souhaitons rappeler aussi qu'aucune analyse n'a été conduite sur la possibilité de diminuer, au profit du RUAMM, les flux financiers dont bénéficient certains régimes largement excédentaires, dont les fonds de réserve dépassent les plafonds réglementaires. C'est ce qu'a toujours fait spontanément ces dernières années le conseil d'administration de la CAFAT, mais il a arrêté cette pratique depuis 2 ans, et les régimes excédentaires le sont maintenant encore un peu plus, alors que la situation du RUAMM, elle, s'est creusée brutalement.

Mais ce n'est pas tout. Ces dispositions s'accompagnent d'un « plan de maîtrise des dépenses de santé » qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les professionnels. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le Conseil Economique et Social, qui regrette également que certaines mesures de prévention, qui seront efficaces sur le plan sanitaire, n'aient pas été étudiées par le gouvernement.

Nous demandons qu'une véritable concertation soit engagée sur la réforme de notre système de santé. Une concertation ouverte et méthodique, préparant une réforme mise en œuvre progressivement. C'est-à-dire l'inverse exact de la façon de procéder du gouvernement, qui avance sans consultations et sans données claires, et qui s'autorise de véritables oukases qui conduisent, et on les comprend, les professionnels dans la rue.

Enfin, nous souhaitons aussi rappeler que ces mesures nous sont proposées, alors que les collectivités, qui vont devoir assumer une augmentation de charges d'un milliard, viennent tout juste de voter leurs budgets respectifs, sans inclure cette dépense nouvelle. Il en va de même pour les entreprises, qui viennent de fixer leurs budgets prévisionnels 2012 et qui vont prochainement découvrir ces charges nouvelles. On peut citer aussi les salariés et les patentés, qui n'ont pas été informés qu'ils verront leur revenu net baisser dès le mois de janvier.

Recours à la mauvaise solution de la taxation du travail, absence de transparence sur la situation et les perspectives du RUAMM, absence de concertation sur le plan de maîtrise des dépenses de santé, précipitation... Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.